

Conseil de Laboratoire IREMAM
Lundi 24 janvier 2022, en visioconférence, 14h

PRÉSENTS (21) :

- Richard JACQUEMOND
- Camille RHONE
- Jairo GUERRERO PARRADO
- Norig NEVEU
- François SIINO
- Christelle VAYSSIÈRE
- Cédric PARIZOT
- Homa LESSAN-PEZECHKI
- Juliette HONVAULT
- Nadjet ZOUGGAR
- Thomas PIERRET
- Aurélie DUSSEYRE
- Laurence DUFRESNE
- Kamel CHACHOUA
- Julien LOISEAU
- Marine POIRIER
- Véronique LITAUDON
- Vanessa GUENO
- Didier GUIGNARD
- Isabelle LENOIR (invitée)
- Christine PELLETIER (invitée)

EXCUSÉS :

- Vincent GEISSER
- Amandine IDASIAK

Ordre du jour

- **Demande d'accueil de Sabrina MERVIN et siège doctorant à pourvoir**
- **Evaluation HCERES**
- **Budget prévisionnel 2022**

I. Demande d'accueil de Sabrina Mervin et siège doctorant à pourvoir

R. Jacquemond présente la demande d'accueil de Sabrina Mervin, directrice de recherches au CNRS affectée au CESOR (Paris), qui souhaite rejoindre l'IREMAM. Au vu de la qualité de son profil et de ses collaborations en cours avec plusieurs chercheurs du labo, on ne peut que lui souhaiter la bienvenue, la seule question en suspens étant celle du pôle auquel elle sera rattachée : Histoire et islamologie ou Sciences sociales du contemporain. Il lui reviendra de choisir. Le CL approuve sa demande d'accueil à l'unanimité.

Suite à la démission d'Amandine Idasiak, élue au collège des doctorants au conseil de laboratoire, une élection sera organisée prochainement pour pourvoir son siège.

II. Evaluation HCERES

R. Jacquemond expose les nouvelles modalités d'évaluation imposées par l'HCERES à partir de cette année et que les établissements de la vague C (qui comprend notamment AMU) sont donc les premiers à subir : inflation des données à produire, que l'HCERES peut se procurer par ailleurs ; abandon de la visite sur site remplacée par un entretien en visioconférence, et du comité d'experts constitué ad hoc pour chaque unité évaluée, remplacé par des panels d'experts recrutés pour 3 ans pour chaque discipline (ce qui est inadapté à une UMR interdisciplinaire d'études aréales), etc. En outre cette évaluation ne porte que sur le bilan du labo qui est ainsi déconnecté du projet : cet état de fait oblige les tutelles (CNRS et AMU) à se concerter pour mettre en place une évaluation du projet, qui devrait se dérouler à l'automne 2022, selon des modalités qui ne sont pas encore connues. Il fait ensuite état de la mobilisation en cours contre ces procédures, au niveau national (ADL [assemblée des directeurs de laboratoires], créée dans la contestation de la LPR et qui a repris de l'activité ; tribunes publiées dans la presse) et au niveau d'AMU.

C. Parizot rend compte de la réunion des DU de la MMSH sur ce sujet qui s'est tenue lundi 24 : a été reprise la proposition (formulée dans une réunion à l'échelle d'AMU) d'explicitier le refus des critères de l'HCERES sous la forme d'un court texte qui sera placé en exergue du document d'autoévaluation.

La discussion s'engage sur les modalités de la contestation : non-remplissage des fichiers excel élaborés par l'HCERES (remplacés par d'autres), refus de se soumettre aux critères du référentiel d'autoévaluation de l'HCERES (remplacé par un document élaboré sur le modèle de l'autoévaluation du bilan précédent), organisation d'une visite du labo par un panel d'experts extérieurs que nous choisirons et avec qui nous aurons un échange sur le bilan et sur le projet.

R. Jacquemond souhaite que le labo s'aligne sur les modalités d'action qui seront décidées dans la mobilisation collective en cours et sollicite un vote du conseil de labo en ce sens. Cette démarche est approuvée à l'unanimité.

La discussion porte ensuite sur la collecte des données individuelles pour la préparation de l'autoévaluation. Le choix de compiler les publications à partir d'une extraction de HAL se révèle peu judicieux à l'usage du fait de l'inadéquation du format HAL par rapport à la diversité des pratiques de publication dans nos disciplines. Par conséquent, **il est demandé à tous d'intégrer les notices de publications saisies sur HAL dans le rapport d'activité individuel au format word.**

III. Budget prévisionnel

Les recettes sont en augmentation : côté CNRS, à la subvention de 71 000 € (au lieu de 70 000 en 2021) s'ajoute une prime « nouveaux entrants » de 5 000 € (Antoine Perrier). Côté AMU, à la subvention (stable) de 65 500 € s'ajoute une dotation supplémentaire de 10 000 € « pour soutenir le démarrage dans la carrière » d'un nouveau MCF, en l'occurrence Stéphane Cermakian, soit au total 151 500 €.

Compte tenu de la situation particulière de 2020 et encore 2021 (moins de missions, plus de dépenses d'équipement, notamment informatique), mais aussi des réserves disponibles en ressources propres (produits des revues, remboursements de dépenses diverses réglées par le labo sur ses crédits de subventions), cette année 2022 se présente sous des auspices favorables. La totalité des demandes remontées par les trois pôles sont provisionnées ; en outre, une somme de 20 000 € est provisionnée pour la participation des membres de l'IREMAM (y compris, exceptionnellement, des chercheurs associés ou extérieurs au labo qui participeront aux ateliers organisés par les chercheurs IREMAM) au Forum Insaniyyat (Tunis, septembre 2022), ce qui doit permettre de financer au moins 30 missions.

I. Lenoir indique que les crédits attribués au titre des FIR ne sont pas versés au labo au moment des manifestations pour lesquelles ils ont été attribués, mais a posteriori. Le labo fait donc l'avance des fonds qui lui sont ensuite reversés l'année n+1, en ressources propres.

K. Chachoua émet des réserves sur l'intérêt scientifique de certaines manifestations provisionnées dans ce budget et souhaiterait que les dépenses affectées aux revues soutenues par l'IREMAM soient davantage détaillées. Il souhaite qu'à l'avenir le budget prévisionnel soit transmis au Conseil de laboratoire en amont de la réunion. V. Litaudon reprend à son compte cette suggestion, qui permettrait aux membres du conseil de mieux comprendre le budget qu'ils s'appêtent à voter et de demander lors de la réunion d'éventuelles précisions.

R. Jacquemond répond qu'il n'y a pas lieu d'exercer un contrôle de qualité a priori sur des manifestations de petite ampleur (journées d'études, séminaires) organisées par des collègues dont les demandes sont toujours très modestes. Dès que la demande est plus importante, on fait appel à d'autres sources de financement (FIR notamment). I. Lenoir rappelle que le circuit comptable de la dépense est soumis à des contrôles nombreux et précis tant à AMU qu'au CNRS. Quant à la demande de transmission du budget prévisionnel en amont du conseil de labo de début d'année, rien ne s'y oppose ; il faudra simplement davantage anticiper la collecte des demandes au sein des pôles et leur transmission à la direction.

F. Siino suggère de mettre à la disposition du conseil de labo un bilan de l'exécution du budget en fin d'année, qui permettrait de comparer prévision et exécution. R. Jacquemond et I. Lenoir approuvent le principe mais I. Lenoir note que les conditions très particulières de la clôture budgétaire 2021 (énormément de dépenses engagées en fin d'année, dont certaines n'ont pas été payées et seront donc imputées sur les crédits 2022) font qu'il serait impossible de produire un bilan précis de l'exécution du budget 2021.

A l'issue de la discussion, le budget prévisionnel est mis au vote et approuvé à l'unanimité moins une abstention.

- **Levée de séance : 17h30**